

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☐ LA COUPE* ☒ L'ARRACHAGE*
☐ LA CUEILLETTE* ☐ L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Electricité de France (EDF SA)**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Représentée par Monsieur Jérôme LECOMTE**
 Adresse : N° **325** Rue **Bercaille** - BP **123**
 Commune **LONS-LE-SAUNIER** Cedex
 Code postal **39009**
 Nature des activités : **société anonyme à conseil d'administration qui a pour objet d'assurer la production, le transport, la distribution, la fourniture et le négoce d'énergie électrique.**
 Qualification : **Monsieur Jérôme LECOMTE est directeur du groupe d'exploitation hydraulique Massifs de l'Est (GEH Massifs de l'Est) pour EDF Hydro.**

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 Najas marina Grande naïade	62 pieds	Destruction des individus
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude phytoécologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Le présent projet consiste en la création d'une passe à poissons au niveau du déversoir du barrage hydroélectrique de Crissey, dans le Jura, pour restaurer la continuité écologique sur le Doubs, classé en liste 2 conformément à l'article L.214-17 du Code de l'environnement.**

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **avril à octobre 2024**

ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif ☒ Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire ☐ avec réimplantation sur place ☐
avec réimplantation différée ☐

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : Défavorabilisation de l'habitat via une augmentation du débit sur un tronçon du Doubs en aval de l'ouvrage.

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie végétale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : Expert écologue en charge du suivi du chantier.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Bourgogne-Franche-Comté

Départements : Jura

Cantons : Dole 2

Communes : Crissey (39.100)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Compte-tenu de la biologie et de l'état des populations de cette espèce dans le Doubs, le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté ne préconise, ni ne conseille la mise en place de mesures compensatoires liées à la destruction d'individus de *Najas marina*. Par ailleurs, les stations identifiées en amont de l'ouvrage pourront assurer la recolonisation de cette espèce vers l'aval.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : voir diagnostic écologique produit par le bureau d'étude EVINERUDE en 2022.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : suivi de la réimplantation de la Grande naïade sur 30 ans (n+1, n+2, n+3, n+5, n+10, n+20, n+30), soit un passage estival annuel avec comptage et localisation des effectifs. Production d'un rapport après chaque prospection comprenant des cartographies de localisation des stations ainsi que les effectifs associés.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à LONS-LE-SAUNIER

le 26/02/2024 LECOMTE

Votre signature Jerome

Signature numérique de
LECOMTE Jerome
Date : 2024.02.26 17:43:56
+01'00'